

## I. ADHESION

En s'inscrivant à l'AMJM, chaque adhérent (ou son représentant légal) devient membre de l'association et accepte les décisions qui seront prises par le bureau.

Les élèves et les parents devront se conduire courtoisement et s'investir dans les différentes manifestations proposées par l'association.

## II. ACCOMPAGNEMENT

Responsabilité : nous rappelons que les élèves doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à la porte (afin notamment de s'assurer de la présence de Cécilia) ; votre enfant est pris en charge par l'assurance dès lors qu'il entre dans la salle. A cet effet la cour ne sert pas de garderie et aucun élève ne doit rester seul sans la responsabilité d'un adulte accompagnateur. (L'Association Modern Jazz se dégage de toute responsabilité en cas de problème en dehors de la salle des vendanges)

Horaires : respecter l'heure du début du cours (les cours se succédant les uns après les autres sans pause) C'est pourquoi, nous vous remercions de laisser votre enfant à l'entrée de la salle et ne pas déranger Cécilia afin que la durée de chaque cours soit respectée.

Stationnement interdit dans la cour (uniquement le professeur et les membres du bureau).

## III. ACCES A LA SALLE

Seuls les élèves ont accès à la salle  
Le SAS est prévu pour s'y déchausser et déposer ses affaires personnelles.  
Il est interdit de pénétrer dans la salle avec ses chaussures

## IV. TENUE DE DANSE : à respecter impérativement

Tenue noire pour TOUS sans motif (Seuls les cours Eveil, Initiation et classiques sont autorisés aux couleurs) sinon :

- **Bas** (Caleçon ou collant de danse sans pied)  
ATTENTION : les collants avec pieds ne sont pas autorisés (risque de chute) si l'élève en porte un il sera contraint de ne pas danser.
- **Haut** (t-shirt noir près du corps)
- **Cours de danse modern Jazz** : Pieds nus ou ballerines (ballerines lorsque les enfants ont des lésions cutanées : verrues, mycoses, eczéma, coupures, ... etc. ...)
- **Cours de danse classique** : chaussons de danse

Cheveux attachés et pas de bijoux surtout les boucles d'oreilles fantaisies (les grands anneaux sont dangereux !!!!)

## V. TENUE GYMNASTIQUE POSTURALE :

Tenue de sport adaptée, être pieds nus et se munir d'un tapis.

## VI. CERTIFICAT MEDICAL :

A fournir IMPERATIVEMENT dès le premier cours pour les mineurs ou une décharge médicale pour les majeurs ;

sans certificat ou décharge les élèves ne pourront pas participer aux cours.

## VII. COTISATION :

L'inscription est définitive

Aucun remboursement même avec justificatif médical ne sera possible.

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription

## VIII. MAINTIEN DES COURS

- Aucun cours pendant les vacances scolaires. Le planning des cours est en ligne sur le site internet.
- La salle des Vendanges nous est prêtée par la Municipalité de Mouzillon, il se peut que la Commune la réquisitionne de ce fait les cours seront annulés et non reportés.
- Absence du professeur : Veuillez consulter la page d'accueil du site internet pour vérifier si les cours sont annulés pour absence du professeur. (aucun cours ne pourra être rattrapé)

## IX. COMMUNICATION

Toutes les informations jugées importantes sont indiquées sur la page d'accueil de notre site : [www.amjm.fr](http://www.amjm.fr) ; nous vous conseillons de le regarder régulièrement

Courrier électronique : afin de faciliter la gestion des informations, nous envoyons toutes les informations importantes par mail aux adhérents ; il est important de nous donner votre adresse mail, veuillez à bien l'orthographier pour éviter toute erreur d'envoi. En cas d'absence de mail, merci de bien le préciser à l'inscription.

## X. ABSENCE(s)

En cas d'absence prolongée non prévenue de plus de trois séances, l'AMJM se réserve le droit de ne pas faire participer l'élève au gala en accord avec le professeur de danse.

## XI. GALA DE DANSE

Le Gala a lieu tous les deux ans. Cette saison, nous nous représenterons le samedi 29 juin 2019 à l'Espace Culturel du Champilambart de Vallet. (Réservez dès à présent votre journée).

Nous rappelons que tous les danseurs doivent y participer. Par respect pour le professeur et le groupe, en cas d'impossibilité, l'adhérent devra remettre au professeur un justificatif avant fin décembre 2018.

Bonne année à toutes et à tous  
Le Bureau – AMJM  
31/05/2018